

Le 15 septembre 2005

Bape,
Coordonnatrice du secrétariat à la commission
575 St-Amable, b. 2.10
Québec G1R 6A6

Contre le tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30

Un vieil adage dit : 'La foi déplace des montagnes'. Voilà maintenant qu'on pourra dire désormais 'Le ministère des Transports déplace des étangs'. Ça peut paraître drôle mais c'est pourtant écrit noir sur blanc dans l'étude d'impact déposé par le ministère des Transports pour le tronçon Jean-Leman. Un chausson avec ça.

Tant qu'à faire, le boisé qui sera détruit, les terres agricoles qui seront détruites pourquoi ne pas les déplacer? Moi je vous dis, déplacer le gouvernement libéral et vous n'aurez pas besoin de déplacer des étangs. C'est bien moins de trouble et on économiserait de l'argent en évitant tant de sottises.

La voie de contournement de Montréal est rendu une vrai farce. Un burlesque que même Gilles Latulipe n'aurait pu écrire. Études par-dessus études, plans par-dessus plans, devis par-dessus devis, contrats par-dessus contrats, audiences publiques par-dessus audiences publiques voilà un jeu politique qui coûte cher aux contribuables.

Messieurs les commissaires, monsieur le président, c'est pas nécessaire de faire durer ces audiences publiques. Ramener le gouvernement dans le grès bon sens en exigeant que la 30 se fasse dans l'axe de la 132.

De cette façon vous démontrerez aux contribuables québécois qu'il est encore possible que des organismes gouvernementaux démontre du sérieux. Le tronçon Jean-Leman n'est pas nécessaire. Pour boucler l'autoroute 30 entre Candiac et Ste-Catherine, il suffit de passer par la 132.

Merci.

